



Remboursement pret à taux 0

Par **DELIR**, le **09/12/2010** à **20:07**

Bonjour,

Nous sommes actuellement propriétaires d'une MDV pour laquelle nous avons contracté un pret classique et un pret à taux 0.

Nous envisageons de la vendre pour faire construire.

Devons nous rembourser integralement notre pret à taux 0, ou pouvons nous le conserver et si oui faut il le transferer sur notre nouvelle construction.

Cordialement.

DELIR

Par **mimi493**, le **09/12/2010** à **23:32**

le PTZ est uniquement pour la 1ère construction. Vous devez le rembourser si vous vendez.